

VINS ET VINTAGE

Dans le Luberon, un rare Grand cru allemand chez les Antoun



C'est en cherchant un hangar pour leurs autos que George et Patricia Antoun ont craqué pour le domaine des Peyre.

George et Patricia Antoun bichonnent leurs vignes du Luberon, mais aussi leur Ford Thunderbird et leur BMW 327/328 cabriolet de 1938.

Pas Méditerranéen pour rien, George Antoun ! Issu d'une famille libanaise débarquée à Marseille en 1908, il vous parle avec la même faconde de ses vins du domaine des Peyre, dans le Luberon, que de son autre passion : celle des voitures anciennes.



Et dans les deux cas, il n'a rien fait à moitié ! Le patron de la chaîne New Hotel s'est lancé en 2012 dans la reprise d'un vignoble à l'abandon, avec sa femme Patricia, ex-directrice de Gault&Millau. « C'était un coup de foudre à la fois pour la beauté du domaine et pour l'aventure : faire revivre ces 25 hectares de vignes. »

Tout a été refait de fond en comble durant deux ans. Nouvelles plantations, nouvelle cuverie, le tout en suivant les avis du conseiller du domaine, Philippe Cambie, sacré "Meilleur œnologue de l'année 2010" par

Robert Parker. « Mais en fait, ça va vous surprendre, c'est par les voitures anciennes que je suis arrivé au vin ! Car nous sommes tombés sur les magnifiques vieux bâtiments en pierre de ce domaine en cherchant un hangar près de notre maison de campagne pour abriter ma collection de voitures ! »

Collection, le mot n'est pas trop fort pour sa vingtaine d'autos allant de Jaguar à Ferrari en passant par Mercedes, Traction Citroën, Ford Thunderbird, et un joyau rarissime : une BMW 327/328 cabriolet de 1938 à la ligne sublime avec ses ailes et son capot galbés. « Une voiture incroyablement moderne pour son époque : 6 cylindres en ligne, 1 971 cm³, 80 chevaux. C'est incroyable comme sa conduite est aisée et confortable, encore aujourd'hui, savoure-t-il. Un Grand cru allemand ! » • Philippe Genet

L'AVIS DU JURISTE

En France, les zones d'ombre de la mention "Réserve"

En France, la présence de la mention "Réserve", ou "Réserve spéciale" est relativement courante sur les étiquettes de vin. Pour le consommateur, elle est gage de qualité puisqu'elle semble évoquer un soin particulier accordé par le vigneron à une partie de son vin, comme par exemple une plus longue période d'élevage.

Or, en réalité, cette mention ne bénéficie d'aucun d'encadrement légal et peut même se révéler n'être qu'un coup marketing. Malgré l'allusion évidente à une méthode de production ou de vieillissement voire à une hiérarchie qualitative des vins, la mention française "Réserve" ou "Réserve spéciale" n'offre aucune garantie légale !

À l'inverse, les termes "Reserva" et "Gran Reserva" en Espagne et "Riserva" en Italie, sont des mentions traditionnelles européennes, réservées aux vins d'AOP et liées au respect d'un cahier des charges précis. Par exemple, les vins rouges espagnols indiquant "Gran Reserva", doivent être vieillis pendant au moins 60 mois, dont 18 en fûts de chêne d'une capacité maximale de 330 l, et en bouteille pour le reste de la période. En France, seule la connaissance intime des pratiques du vigneron permettra au client de savoir si telle ou telle cuvée "Réserve" est juste du marketing ou non. À noter toutefois : en Champagne, les vins de réserve correspondent à une partie de la récolte conservée chaque année et utilisée en proportion variable dans la plupart des assemblages pour contrebalancer les variations de typicité, de maturité et de quantité des vendanges, afin de pérenniser le style de chaque cuvée d'une année à l'autre.

Jean-Baptiste Thial de Bordenave
Directeur du département LexWine
au cabinet Inlex IP Expertise